

*Leçon  
inaugurale*

*Solennellement prononcée par*

**SIMON GILBERT**

Professeur de Droit public  
Directeur de L'équipe Marchés, Institutions, Libertés  
Faculté de Droit de l'Université Paris-Est Créteil

**La distinction du droit public et du droit privé**

**Réflexions sur la catégorisation des disciplines juridiques**

Vendredi 28 septembre 2018 - 15h00 - Amphi 1

Centre de Gestion Universitaire - 21, rue Saint Louis - Boulogne sur Mer